



Appel à candidature

Master : Sciences du langage et de la traduction (2022-2023)

1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préambule :

Notre filière Master *Sciences du langage et de la traduction* combine, au total, 24 modules fondés sur un programme d'études progressif et classés en :

- 20 modules majeurs (dont 6 consacrés à la recherche et aux stages),
- 2 modules outils et méthodologie
- et 2 modules complémentaires.

Objectifs (savoir, apprentissage, recherche) :

Ce cursus vise la maîtrise des différentes méthodologies de recherche fondamentale et appliquée (pratique). Son objectif essentiel est d'outiller et former des chercheurs dans les domaines des sciences du langage, de la traductologie et de la didactique. Ces champs majeurs d'apprentissage et de recherche qui constituent l'ossature de ce master sont interdépendants.

2. COMPETENCES A ACQUERIR

Les compétences essentielles visées chez l'étudiant par ce cursus pourraient être résumées et présentées ainsi :

- maîtriser les notions, les concepts, les approches et les méthodes des deux champs cernés pour être à même de poursuivre et faire aboutir une recherche doctorale (notamment, une recherche action);
- être en mesure d'analyser des faits de langage dans leur fonctionnement et leurs variations historique, sociale et géographique à la lumière de différentes approches théoriques, et de favoriser les interactions entre les sciences du langage, l'ingénierie pédagogique et la traduction;
- Aborder la traduction sous un angle analytique : caractériser les différents types de discours du document source et découvrir le transfert linguistique et culturel par des supports à visée rédactionnelle ;
- Savoir traduire des textes spécialisés dans plusieurs domaines en respectant les exigences stylistiques, sémantiques et terminologiques respectives ;
- Argumenter des choix de traduction en fonction des différentes théories de la traduction,

- être capable d'analyser, d'évaluer et de corriger une traduction : savoir relire et réviser en appliquant les normes de l'assurance qualité,
- Utiliser des outils spécialisés de gestion de terminologie et de TAO,
- maîtriser les techniques et outils méthodologiques de la recherche documentaire et des enquêtes;
- être capable d'observer et d'analyser des corpus linguistiques;
- observer, analyser et élaborer des synthèses pour dresser des états des lieux préalables à la conception du dispositif pédagogique;
- concevoir, planifier, gérer et expertiser des dispositifs pédagogiques;
- assimiler et mettre en œuvre, dans les travaux dirigés et sur les lieux de stage, les connaissances acquises relatives aux domaines majeurs et, finalement, être opérationnel à la fin du cursus.

3. CONDITIONS D'ACCES

5.1. MODALITES D'ADMISSION (La norme RG3 du CNPN prévoit que la sélection des candidats se fait par voie de test écrit et de toute autre modalité prévue dans le descriptif de la filière)

– **Diplômes requis :**

-la Licence fondamentale *Etudes françaises* (option « sciences du langage », « communication », « Enseignement » ou option équivalente),
-ou diplôme jugé équivalent.

– **Pré-requis pédagogiques spécifiques :**

L'étudiant doit avoir validé, sans compensation et avec une moyenne au moins égale à 12/20, les modules majeurs de linguistique et de traduction programmés dans la filière Licence,

– **Procédures de sélection :**

▣ **Etude du dossier :**

La sélection est d'abord basée sur l'examen du dossier académique de l'étudiant : seront pris en considération les mentions obtenues, le nombre d'années d'études universitaires, les notes obtenues dans les modules et les matières majeurs.

L'expérience professionnelle dans les domaines visés par notre cursus pourrait être, éventuellement, prise en compte.

▣ **Test écrit**

Pour apprécier les connaissances générales de l'étudiant dans les domaines visés par le master et ses aptitudes et dispositions à mener à terme des recherches de longue haleine (recherches documentaires et de terrain).

▣ **Entretien**

afin d'apprécier les compétences linguistiques et communicationnelles

▣ **Autres (spécifier) :**

La condition de l'assiduité des étudiants aux cours et séminaires :

les étudiants retenus s'engagent, par écrit, à assister à toutes les activités et manifestations

pédagogiques et scientifiques s'inscrivant dans le cadre du master : cours, conférences, séminaires, etc. En cas d'absences répétées injustifiées, la commission du master décide l'exclusion de l'étudiant concerné, sans consultation du conseil de l'établissement.

Effectif prévu : 20 étudiants

Dossier de candidature et échéancier de la procédure de sélection :

- Voir affichage sur le site de l'établissement